L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

70e ANNEE (7e Série)
N° 39. — 29 Sept. 1960

CHRONIQUE DE LITURGIE

SOMMAIRE

I. Documents Pontificaux : — 1. Liturgie et langue vulgaire. — 2. Dévotions traditionnelles. — 3. Le Congrès de Munich.
II. Spiritualité : — 1. *Liturgie et Contemplation.* Autour d'un livre de J. et R. Maritain : Dom I. van Houtryve, L. Bouyer, P. Regamey, Dom J. Leclercq, Dom Lefebvre, B. Bro, M. M. Labourdette, — 2. Dom Cl.-J. Nesmy, *Spiritualité de la Pentecôte.*
III. L'office divin : — 1. Dom P. Salmon, *L'Office divin.* — 2. V. Raffa, *La liturgia delle ore.*
IV. A travers les Revues : — 1. *Dom Lambert Beauduin :* Dom Th. Becquet, chan. A. Croegaert. A M. Roguet, Dom O. Rousseau, R. Poelman, Dom F. Vandenbroucke. — 2. Le *Lectionnaire latin-français :* La Commission de traduction, Dom Rousseau, Dom Gribomont.

I. — DOCUMENTS ROMAINS

1. — Liturgie et Langue vulgaire

La codification des nouvelles rubriques pour le Missel et le Bréviaire sera présentée sous peu aux lecteurs de l'*Ami,* mais cet acte de grande envergure, — le premier du Pontificat intéressant la vie liturgique de l'Eglise universelle — ne doit pas faire oublier les nombreuses directives données par Jean XXIII depuis près de deux ans. Nous rappellerons seulement ici, sans les commenter, quelques passages particulièrement caractéristiques du Souverain Pontife concernant *le latin* « langue traditionnelle de l'Eglise latine ».

Le 7 avril 1959, devant les membres du Congrès des études cicéroniennes, il prenait la défense des études classiques et en particulier du latin :

> « Ils sont nombreux ceux qui, conquis exagérément par le progrès extraordinaire des sciences, veulent éliminer ou réduire l'étude du latin et des autres disciplines du même genre, pour se consacrer entièrement à la technique afin de devenir les constructeurs du nouvel âge. Mais pour atteindre précisément un tel objectif, il est nécessaire de suivre une voie différente » (*Osserv. Rom.,* 9-4-59).

Une semaine après cette allocution, le Pape expliquait aux pèlerins de Bergame la nécessité du latin comme *langue d'Eglise* : de même qu'il y a une langue pour les rapports de la vie économique, de même le latin se trouve mieux adapté que toute autre langue pour traiter ce qui concerne la civilisation chrétienne et la vie religieuse pratique (Al. du 14-4-59, *Osserv. Rom.,* 16-4-59).

Au début de cette année, le deuxième dimanche de Carême, allant visiter les habitans du Tiburtino, le Saint Père leur commentait « comme le prêtre a coutume de le faire, le *Livre,* c'est-à-dire le missel et le bréviaire » ; il ajoutait :

> « Il (ce livre) est en latin, mais petit à petit les fidèles apprendront à mieux pénétrer ce qui est dit et exprimé dans les textes sacrés et *dans la langue officielle de l'Eglise* » (13-3-60, *Osserv. Rom.,* édit. franç., n° 13).

Tout récemment enfin, le Pape terminait en latin son Radiomessage au nouvel Etat du Congo :

> « Et maintenant Nous voulons adresser à nos frères les Evêques et à nos fils les prêtres une parole d'encouragement dans la langue traditionnelle de l'Eglise latine » (30-6-60, *O.R.f.* n° 29).

Cette sèche nomenclature le montre assez : les directives pontificales n'ont pas changé depuis l'époque où Pie XII redisait aux Congressistes d'Assise à Rome, sa volonté de maintenir l' « obligation inconditionnée » de la langue latine comme langue liturgique (Al. du 22-9-56, *O.R.f.,* 39) et faisait publier par la S. C. des Séminaires et Universités l'importante circulaire sur l'étude et l'usage du latin comme langue vivante de l'Eglise (27-12-57, *Acta Ap. Sedis,* 1958, p. 292-296). L'article publié ici-même, par Mgr Noirot, garde donc toute son actualité et nous profitons de l'occasion pour inviter nos lecteurs à s'y reporter (*Ami du Clergé.* 1958, p. 537-546).

Cela ne signifie pas que le Pape soit hostile à toute intrusion des langues vivantes dans la liturgie. Etant sauve la place privilégiée du latin, les langues nationales ont maintenant leur fonction propre à la Messe au cours de la *liturgie de la Parole* et surtout dans le Rituel pour les cérémonies accompagnant l'*administration des Sacrements.* Plusieurs concessions ont été faites ces derniers temps. A propos de l'une d'elles, le Pape disait :

> « Ce Nous est un motif de vraie et durable joie d'avoir introduit dans l'Eglise, en l'ajoutant au latin — premier signe de la compréhension des temps nouveaux — la lecture de l'Evangile dans la langue turque » (*Al. au Président de la République turque,* 11-6-59, *O.R.f.* n° 25).

2. — Dévotions traditionnelles

La veille de la fête du Précieux-Sang, Sa Sainteté Jean XXIII adressait à la Hiérarchie catholique la lettre apostolique « *Inde a primis* » sur le culte du Sang de N.-S. J.-C. (*O.R.f.,* n° 29). Quelques jours auparavant il avait pris soin d'annoncer lui-même le document et de donner quelques-unes des raisons qui le poussait à le promulguer. Nous transcrivons le compte rendu donné par l'*Osserv. Rom.* de l'Allocution adressée au clergé de Bologne le 21 juin 1960 :

> « Les premiers contacts avec les sollicitudes multiples du Pasteur de l'Eglise universelle, disait le Pape,

lui avaient donné le sentiment que certaines âmes ferventes et pieuses avaient tendance à introduire des dévotions particulières, des titres nouveaux et un culte à inspiration de caractère local qui donnent l'impression de laisser le champ libre à l'imagination plutôt qu'au recueillement. Aussi le Saint-Père aimait-il inviter tout le monde à s'en tenir à ce qui est le plus simple et le plus ancien dans les usages de la Sainte Eglise. N.-S. J.-C., comme il est dit dans l'Evangile, n'a enseigné qu'une seule prière et c'est le *Pater noster...* Pour illuminer et encourager l'adoration à l'égard de Jésus, il n'est rien de mieux que de le contempler, de l'invoquer dans la triple lumière du Nom, du Cœur et du Sang... Le Sang ? Il est question de ce trésor infini dans la liturgie, dans le Nouveau Testament — il suffirait d'évoquer ce qu'a écrit saint Paul — et déjà dans l'Ancien Testament ». (*O.R.f.*, 15-7-60).

Donc parmi les formes que revêt dans l'Eglise le culte eucharistique, les honneurs rendus au Précieux-Sang font l'objet d'une approbation particulière. Depuis sa petite enfance le Pape a pratiqué avec ferveur cette dévotion ; elle ne fait qu'expliciter pour lui et concrétiser sa dévotion au Sacrifice Rédempteur. En face de tant de pratiques nouvelles et particulières qui dispersent les âmes et laissent l'imagination vagabonder à l'aventure, le Souverain Pontife éprouve le besoin de rappeler les pratiques traditionnelles de la piété chrétienne, « ce qui est le plus simple et le plus ancien dans les usages de la Sainte Eglise ». La contemplation du Nom de Jésus, du Cœur de Jésus, du Sang de Jésus, font partie de ces valeurs authentiques, « saines », qui ont leur source dans l'Ecriture, la liturgie, les Pères et les Docteurs catholiques (Cf. Al. 3-60 lors du sacre du Nonce en Allemagne, *O.R.f.*, 8-IV-60).

Les trois dévotions d'ailleurs forment un faisceau que le Saint-Père se plaît à unir ; la lettre « *In primis* » les recommande toutes trois avec la même insistance. Chacune a eu son Apôtre : saint Bernardin de Sienne pour le S. Nom-de-Jésus, Ste Marguerite-Marie Alacoque pour le Sacré-Cœur, S. Gaspard del Buffalo pour le Précieux-Sang ; et c'est précisément pour que chacune d'elle ait la même capacité d'expression que S. S. Jean XXIII a approuvé cette année les litanies du Précieux-Sang (*Acta Ap. Sedis*, 1960, p. 412-413). Est-il besoin de redire combien les litanies sont appréciées dans les Célébrations, comme relevant d'un type de prière où la participation du peuple est très facile à susciter et à obtenir.

La lettre apostolique témoigne d'une volonté clairement manifestée de ramener les âmes à l'essentiel [1]. La fête et le culte du Précieux-Sang sont une méditation sur le sens du Sacrifice accompli par le Christ le Vendredi Saint et renouvelé chaque jour à l'autel. On ne saurait au nom d'un purisme liturgique jeter le discrédit sur cette forme de culte, d'apparition relativement récente ; elle est, au contraire, une méthode très efficace pour faire comprendre aux âmes l'une des composantes du Mystère pascal :

La dévotion au Précieux-Sang prépare les âmes à l'acte essentiel du culte, elle a pour but premier de les amener à la participation la plus totale au Sacrifice de la Messe par la communion sacramentelle, ainsi que le souligne le Pape.

[1] Le culte du Précieux-Sang est encore recommandé dans l'Allocution aux Séminaristes de Rome, du 28-1-60 (*O.R.f.*, 7).

LETTRE APOSTOLIQUE

« *Inde a primis* »

LA DÉVOTION AU TRÈS PRÉCIEUX SANG

Vénérables Frères,

A différentes reprises, depuis le début de Notre Pontificat, Nous avons laissé entrevoir par des allusions rapides où allait le cours de nos pensées : à recommander aux fidèles, en fait d'exercice de piété quotidien, la dévotion fervente à ce qui exprime merveilleusement la miséricorde du Seigneur à l'égard de chacune de nos âmes en particulier, à l'égard de la sainte Eglise, à l'égard de l'univers entier, dont le Christ Jésus demeure le Rédempteur et le Sauveur, Nous voulons parler de la dévotion au Très Précieux Sang.

Cette dévotion Nous fut inculquée dans le sein même de Notre famille, au temps de Notre enfance. Nous nous souvenons encore avec une vive émotion des litanies du Très Précieux Sang, que récitaient Nos parents durant le mois de Juillet.

Trois formes de dévotion au Verbe Incarné

Ayant en mémoire l'exhortation de l'Apôtre : « *Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a constitués évêques, pour paître l'Eglise de Dieu, qu'il s'est acquise par son propre sang* » (Actes, xx, 28), Nous croyons, vénérables Frères, que parmi les préoccupations de Notre ministère pastoral universel, après la vigilance touchant la saine doctrine, celle regardant la pratique et les développements d'une piété saine, dans ses manifestations cultuelles et privées, doit occuper une place de choix. Aussi Nous semble-t-il particulièrement opportun d'appeler une fois encore l'attention de Nos chers Fils sur le lien indissoluble qui doit unir aux deux dévotions, déjà si répandues parmi le peuple chrétien, à savoir celle du Très Saint Nom de Jésus et celle de son Sacré-Cœur, cette autre qui a pour objet le Sang Très Précieux du Verbe Incarné, « répandu pour beaucoup d'hommes, en rémission des péchés » (Math., xxvi, 28).

Si, en effet, il est d'une capitale importance qu'entre le *Credo* catholique et l'action liturgique de l'Eglise, il y ait accord total, attendu que la règle de la foi détermine la règle de la prière, (*lex credendi legem statuat supplicandi*) (cf. Encycl. *Mediator Dei*, A.A.S. xxxix, 1957, p. 54), et qu'aucune forme de culte ne doit jamais être introduite, qui ne prenne origine dans la source limpide de la vraie foi, il est également juste qu'il y ait accord entre les diverses dévotions. Il faut qu'il n'y ait ni divorce ni opposition entre celles qui sont considérées comme fondamentales et plus sanctifiantes, et il faut aussi que les dévotions particulières et de moindre importance cèdent le pas, dans l'estime des fidèles et dans la pratique, à celles qui sont plus aptes à procurer le salut universel, opéré par le « seul Médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Christ-Jésus, qui s'est lui-même donné pour tous comme rançon » (I Tim., II, 5-6). C'est en se maintenant dans la foi orthodoxe et dans la saine piété que les croyants peuvent être sûrs d'être en communion avec la pensée de l'Eglise (*sentire cum Ecclesia*) et de se tenir unis, dans la prière et l'amour, à Jésus-Christ, Fondateur et Souverain Prêtre de cette sublime religion, qui tire de lui, en même temps que son nom, sa dignité et sa valeur.

Histoire de ces dévotions

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur les développements de la piété liturgique dans l'Eglise, développements qui vont de pair avec ceux de la foi elle-même en ce qui concerne la connaissance plus pleine des vérités divines, on a grande joie à constater que, au cours des derniers siècles, le Saint-Siège n'a pas manqué d'approuver et d'encourager, à plusieurs reprises, les trois dévotions en question. Ces dernières, il est vrai, étaient pratiquées depuis le Moyen Age par de nombreuses âmes religieuses et se sont ensuite étendues à différents diocèses, Ordres et Congrégations religieux. Elles ont eu besoin, toutefois, pour apparaître parfaitement conformes à la foi catholique et pouvoir s'étendre à l'Eglise universelle, qu'intervienne l'autorité de la Chaire de Pierre.

Qu'il Nous suffise de rappeler que Nos Prédécesseurs, à partir du XVI^e^ siècle, ont enrichi de faveurs spirituelles la dévotion au Très Saint Nom de Jésus, dont au siècle précédent, S. Bernardin de Sienne s'était fait, en Italie, l'infatigable apôtre. En l'honneur de ce T. S. Nom furent d'abord approuvés l'Office et la Messe, puis les Litanies. Les Pontifes Romains n'ont pas accordé des faveurs moins grandes pour répandre le culte du Sacré-Cœur de Jésus, culte dont le développement et la propagation doivent tant aux révélations faites par le Sacré-Cœur à Sainte Marguerite Marie Alacoque (cf. *Off. Festi SS. Cordis Jesus, II Noct. lect.* v). Les Souverains Pontifes se sont très spécialement, et avec une admirable unanimité, occupés du culte du Sacré-Cœur ; ils en ont montré le ressort et la nature ; ils en ont déclaré la légitimité et favorisé la propagation, et ce par de nombreux documents du magistère ecclésiastique, le couronnement de ces interventions officielles étant les trois fameuses encycliques : *Annum Sacrum* (1899), *Miserentissimus Redemptor* (1928) et *Haurietis Aquas* (1956).

Culte du Précieux Sang

La dévotion au Très Précieux Sang, dont le prêtre romain, S. Gaspard Del Bufalo, fut un admirable apôtre, au siècle dernier, ne manqua pas davantage, comme il était juste, d'être reconnue et approuvée par le Siège Apostolique. Il convient de rappeler, à ce propos, que Benoît XIV fit composer la Messe et l'Office en l'honneur de l'adorable Sang du divin Sauveur et que Pie IX, en exécution d'un vœu fait à Gaëte, en voulut étendre la fête liturgique à l'Eglise universelle (Decr. « *Redempti sumus* », 1^er^ août 1849). Pie XI enfin, d'heureuse mémoire, en souvenir du XIX^e^ centenaire de la Rédemption, éleva la dite fête au rite de double de première classe, lui donnant ainsi une plus grande solennité liturgique, afin d'intensifier cette dévotion et de faire participer plus largement les hommes aux bienfaits de ce Sang divin.

Suivant l'exemple de Nos Prédécesseurs, et dans le but de favoriser encore davantage le culte du Précieux Sang de Jésus-Christ, l'Agneau immaculé, Nous en avons approuvé les Litanies, rédigées par la S. C. des Rites (cf. *A.A.S.*, 1960, p. 412 et 413). Nous en avons encouragé la récitation dans tout le monde catholique, tant en privé qu'en public, en les enrichissant d'indulgences spéciales (cf. *A.A.S.*, 1960, p. 420).

Puisse ce nouvel acte qui Nous est inspiré par « la sollicitude de toutes les Eglises » (II Cor., XI, 28), propre au Souverain Pontificat, en des temps où les besoins spirituels se font si gravement sentir, réveiller dans l'âme des croyants, la conviction de la valeur perpétuelle, universelle, et très efficace, pour le progrès de la vie religieuse, des trois dévotions dont Nous venons de faire l'éloge.

A la veille de la fête et du mois dédiés au culte du Sang du Christ, prix de notre rachat, gage de salut et de vie éternelle, que les fidèles en fassent donc l'objet de leurs plus pieuses méditations et que dans des communions plus fréquentes, ils en ressentent l'effet. Que dans la lumière des enseignements de l'Ecriture et des saints Pères et docteurs, ils comprennent bien de quelle surabondante et infinie valeur est ce Sang Très Précieux, « dont une seule goutte est suffisante pour laver le monde entier de tout crime » (Hymne *Adoro Te, devote*), selon ce que chante l'Eglise par la voix du Docteur Angélique et selon l'enseignement explicite de Notre Prédécesseur Clément VI (Bulle *Unigenitus Dei Filius*, 25 janv. 1343 ; Denz. 550). Si, en effet, le Sang de l'Homme-Dieu a une valeur infinie, et si infini est l'amour qui l'a poussé à le verser, dès le huitième jour après sa naissance et ensuite, abondamment, durant son agonie au jardin des Oliviers (Luc, XXII, 44), au cours de la flagellation et du couronnement d'épines, pendant la montée au Calvaire et sur la Croix, et enfin lors de la large blessure au côté, non seulement il convient, mais c'est pour tous les fidèles qui sont renés dans le bain de ce Sang une impérieuse obligation de lui rendre des hommages d'adoration et d'aimante reconnaissance.

Le Précieux Sang et la Messe

Et au culte de latrie rendu au Calice du Sang du Nouveau Testament, particulièrement au moment de son élévation pendant le sacrifice de la Messe, que fasse suite la Communion à ce même Sang, indissolublement uni au Corps de notre Sauveur dans le Sacrement de l'Eucharistie. En union alors avec le Prêtre célébrant, les fidèles pourront en toute vérité, répéter mentalement les paroles qu'il prononce au moment de la Communion : « *Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo... Sanguinis Domini Nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen* ». De la sorte, les fidèles qui s'en approcheront dignement, recevront plus abondamment les fruits de rédemption, de résurrection et de vie éternelle, que le Sang versé par le Christ « *sous l'impulsion du Saint-Esprit* » (Hébr., IX, 14) a mérité au monde entier. Et nourris du Corps et du Sang du Christ, rendus participants de la divine force qui a fait surgir des légions de martyrs, ils iront affronter les luttes quotidiennes, les sacrifices, le martyre même, s'il se présente, pour la défense de la vie chrétienne et du règne de Dieu, brûlants de cette flamme d'amour qui faisait saint Jean Chrysostome s'écrier : « Partons de cette Table sainte comme des lions jetant des flammes, terribles au démon, en pensant qui est notre Chef et combien il nous a aimés... Ce Sang, dignement reçu, éloigne les démons, attire les anges près de nous, et le Seigneur des anges lui-même... Ce Sang versé purifie le monde entier... Ceci est le prix de l'univers, avec lui le Christ rachète l'Eglise... Une semblable pensée doit freiner nos passions. Jusques à quand, en effet, resterons-nous attachés au monde présent ? Jusques à quand resterons-nous inertes ? Jusques à quand oublierons-nous de songer à notre salut ? Réfléchissons aux biens que le Seigneur a daigné nous accorder, soyons lui en reconnaissants, glorifions-le, non seulement par la foi, mais aussi par les œuvres » (*In Joan., Homil, XLI ;* P. G. 260-261).

Oh ! Si les chrétiens réfléchissaient plus souvent au paternel avertissement du premier Pape « *Vivez dans la crainte le temps de votre pélerinage, sachant que vous avez été rachetés non par l'or ou l'argent périssables, mais par le Sang précieux du Christ, de l'Agneau sans tache et sans défaut !* » (I Pierre, I, 17-19), s'ils prêtaient une oreille plus attentive aux exhortations de l'Apôtre des Gentils : « Vous avez été rachetés à grand prix : glorifiez Dieu dans votre corps » (I Cor., VI, 20), combien leurs mœurs gagneraient en dignité, en édification ; combien serait plus salutaire pour l'humanité entière la présence de l'Eglise du Christ ! Et si tous les hommes

répondaient à l'appel de la grâce de Dieu, qui veut le salut de tous (I Tim., II, 4), parce qu'il a voulu que tous fussent rachetés par le Sang de son Fils unique et qu'il les appelle tous à faire partie d'un seul Corps mystique, dont le Christ est le Chef, comme les rapports entre les individus, les peuples, les nations deviendraient plus fraternels ; combien la vie en commun deviendrait plus pacifique, plus digne de Dieu et de la nature humaine, créée à l'image et à la ressemblance du Très-Haut !

C'est à la contemplation de cette sublime grandeur que saint Paul invite les fidèles venant du peuple élu, trop tentés par les institutions de l'Ancienne Alliance qui n'avait été qu'une pâle figure et le prélude de la Nouvelle : « Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion et de la Cité du Dieu vivant qui est la Jérusalem céleste, du chœur des myriades d'anges, de l'assemblée des premiers-nés qui sont inscrits dans les cieux, du Dieu juge et des esprits des justes qui sont parvenus au terme, et de Jésus, médiateur de la Nouvelle Alliance, et du Sang de l'aspersion qui parle plus haut que celui d'Abel » (Hebr., XII, 22-24).

Intimement persuadés, Vénérables Frères, que Nos paternelles exhortations, communiquées de la façon que vous estimerez la plus opportune, au Clergé et aux fidèles qui vous sont confiés, seront mises en pratique non seulement de bon cœur, mais avec enthousiasme, Nous donnons, en gage de grâce céleste et de Notre particulière bienveillance, la Bénédiction Apostolique à chacun de vous et à tous vos troupeaux, et, tout spécialement à ceux qui répondront généreusement et pleinement à Notre appel.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 juin 1959, en la vigile de la Fête du Très Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, deuxième année de Notre Pontificat.

3. — Le Congrès de Munich

Les journaux catholiques ont assez parlé du Congrès de Munich pour nous dispenser d'y revenir longuement. Nous nous bornerons, ici encore, à recueillir quelques enseignements dispensés par le Pape à cette occasion.

On sait que la Rome ancienne avait coutume de rendre parlante l'unité de l'*Ecclesia* autour de l'Evêque dans sa liturgie stationale. Au jour marqué pour la célébration, les représentants des paroisses de la Ville, — *les tituli* — sous la direction de leur clergé, convergeaient vers la basilique où le Pape célébrait l'Eucharistie. Ce rassemblement manifestait l'unité de la famille chrétienne dans l'espace : un seul Evêque, une seule Eglise, un seul Autel. Les organisateurs du Congrès ont désiré renouer avec cette antique tradition :

« Ce Congrès doit se présenter, écrivait le Pape à son Légat, comme une Station liturgique sur le modèle de la Station romaine de la liturgie quadragésimale non pas par conséquent une *Statio Urbis*, mais la *Statio Orbis* au cours de laquelle une véritable armée adresserait à Dieu les plus ardentes supplications de l'Eglise militante tout entière et pour les besoins du monde Cette vue surnaturelle a notre plein assentiment » (Let. du 27-6-60, *O.R.f.*, n° 33).

A ceux qui manifestèrent leur regret que le Pape ne soit pas venu en personne présider la « Statio Orbis » de Munich, Jean XXIII répondait par la parole bien connue de S. Ambroise : « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* » (*In psalm.* XL, *PL* 14, c. 1082) ; la formule est, en effet, réversible : lorsque l'Eglise manifeste son unité comme elle l'a fait à Munich, le successeur de Pierre, Vicaire du Christ, ne peut être que présent spirituellement ; il prend nécessairement sa part au triomphe de N.-S., d'autant que sa présence a été rendue sensible par celle de son Légat (*Aud. gén.* du 3-8-60, *O.R.f.*, n° 33). Recevant le Légat lui-même avant son départ pour le Congrès, le Souverain Pontife lui disait : « Votre présence... rappellera notre humble nom en signe de paternité universelle et sacrée » (Al. du 30-7-60, *O.R.f.*, n° 32). Munich réalisait donc bien l'unité de l'Eglise autour de l'Eucharistie sous la conduite du Père commun.

C'est encore cette idée d'unité que le Pape a reprise dans les différents actes publiés à l'occasion du Congrès.

« Le Sacrement, le plus noble de tous, par lequel le Christ Jésus se rend présent sous les espèces du pain et du vin et s'offre au Père éternel, par le ministère des prêtres, en hostie sainte et agréable, a pour effet propre et principal d'être signe et artisan d'unité... La matière elle-même de ce très saint mystère insinue l'unité. En effet, comme un seul pain se fait avec des multiples grains de blé et comme un seul vin se recueille de multiples grains de raisin, ainsi les fidèles, en recevant le Christ, deviennent un seul corps du Christ, une seule Eglise.

Car l'Esprit Saint, qui a formé dans le sein de la Vierge Marie le corps de chair du Christ, forme aussi et rassemble, guérit et confirme les membres mystiques du Christ Chef. » (*Let.* du 27-6-60, *O.R.f.*, 33).

« L'Eucharistie, disait-il encore le 30 juillet aux pèlerins, est le centre de la vie chrétienne et elle est définie « *signum unitatis* » et « *vinculum caritatis* » (Aud. génér., *O.R.f.*, n° 33).

Vu sous cet angle, le « triomphe de N.-S. J.-C., principal but des journées de Munich » (cf. Al. à l'Aud. gén. du 3-8-60, *O.R.f.*, 33) a été une préparation du prochain Concile et un appel à l'unité parfaite au sein même de l'Eglise avant de l'être pour tous nos frères séparés. Ces derniers ont été spécialement présents à la pensée du Pape au cours des grandes manifestations catholiques ; sa prière n'a cessé de monter vers Dieu pour eux :

« ...une prière qui est quotidienne et ardente pour les innombrables « autres » qui, appartenant au Christ dont ils conservent le nom et l'Evangile, vivent cependant différemment et dans des groupes religieux séparés de l'Eglise, qui fut pendant seize siècles l'Eglise de leurs pères et que Jésus proclama explicitement son Eglise en en déclarant Pierre le fondement et en lui en confiant le gouvernement » (*Al. au Légat*, 30-7-60, *O.R.f.*, n° 32).

Cette prière, n'en doutons pas sera un jour exaucée.

II. — SPIRITUALITE

1. — Liturgie et Contemplation

***Autour d'un livre.* — Une étude de Jacques et Raïssa Maritain vient de rappeler opportunément quelques principes essentiels qui, on peut le dire sans blesser personne, passent trop souvent à l'arrière-plan dans les réalisations du mouvement liturgique contemporain [1]. Pie XII avait déjà mis les liturgistes en garde contre une définition de la**

[1] J. et R. Maritain, *Liturgie et Contemplation.* Préface de Mgr Ch. Journet. Coll. « Présence chrétienne », (12 × 18), 112 p., 4.50 NF. — Paris, Desclée de Brouwer, 1959.

liturgie qui laisserait de côté l'élément intérieur et spirituel du culte pour s'en tenir au seul aspect visible et sensible :

« L'élément essentiel du culte doit être l'intérieur. La Sainte Liturgie requiert que ces deux éléments soient intimement unis et elle ne se lasse jamais de la répéter chaque fois qu'elle prescrit un acte extérieur de culte » (Enc. *Mediator Dei* ; cf. *La liturgie*, coll « Enseig. Pontif. » Desclée, n° 524).

C'est dire que le culte extérieur doit être informé par une véritable vie théologale et que cette vie théologale doit pouvoir s'épanouir à partir des actions liturgiques. Telle est, en effet, la pensée maîtresse du livre. La liturgie est ordonnée, et doit conduire effectivement, à la contemplation. Personne évidemment ne songe à nier directement cette vérité de base, mais le contact direct, irremplaçable de l'âme avec Dieu est souvent perdu de vue par des « animateurs » bien intentionnés.

Or il faut maintenir avec la plus grande fermeté affirment les A. que la liturgie trouve dans la contemplation son couronnement. « Ceux qui détournent les âmes de la contemplation au nom de la liturgie sont, contrairement à ce qu'ils pensent, les grands ennemis de la liturgie elle-même » (p. 79). Si la liturgie relève formellement de la vertu de religion, on ne doit jamais oublier que celle-ci est intimement liée dans son exercice avec les vertus théologales qui parfont son hommage ; elle ne peut les impérer, certes, mais elle peut les prendre comme matière d'hommage, les susciter, les offrir à Dieu comme les plus beaux de nos actes spirituels ; elle doit aussi se placer sous leur rayonnement pour donner à ses actes propres pleine vigueur. Toute réalisation qui méconnaîtrait cette vision fondamentale, ferait fausse route. Vivre de la liturgie n'implique pas tant la participation matérielle et visible aux cérémonies du culte qu'une communion du plus profond de notre être à la prière de l'Eglise. C'est la raison pour laquelle une certaine solitude et le recueillement sont nécessaires, voire indispensables, pour permettre le jeu normal des facultés supérieures (et intérieures) de l'âme.

Le livre de J. et R. Maritain n'a pas reçu partout le même accueil ; il a étonné, même irrité certains ; mais il a été surtout l'occasion d'un bon examen de conscience et de mises au point autorisées.

Une note de Dom van Houtryve dans les *Quest. liturg. et par.* (1960, n° 2) complète, en le rectifiant, un aspect de la question abordée par l'ouvrage de Maritain : la liturgie n'est pas seulement préparation à la contemplation, elle peut servir de cadre à son exercice actuel. Beaucoup de textes traduisent un contact immédiat avec Dieu. Une approche intime de Dieu est donc possible et même fréquente dans l'exercice même des rites. Dom H., pensant à l'expérience spirituelle de nombreux contemplatifs, ne craint pas d'affirmer que le manque de culture théologique ou biblique ne constitue pas un véritable obstacle et n'aboutit pas nécessairement à une exécution mécanique des gestes liturgiques.

Le P. Bouyer, lui, que rebute certains aspects trop scolastiques de l'ouvrage, dénonce vigoureusement dans *la Vie Spirituelle* (avril 1960) l'oubli de l'intériorité, pourtant si nécessaire à la prière, même lorsqu'il s'agit de la prière publique de l'Eglise. On porte l'attention sur l'aspect collectif, en méconnaissant ainsi l'essentiel ; le contact avec Dieu, recherché à l'école de l'Eglise, est nécessairement individuel et suppose un effort personnel. Céder à la tentation d'une liturgie sans vie intérieure est une position d'attardé qui méconnaît la revendication d'intériorité si fréquente parmi les jeunes. Le P. B. ajoute qu'une réaction viendrait si l'on persistait dans la voie suivie jusqu'ici, pour le plus grand dommage des âmes qui iraient de nouveau chercher une compensation dans une spiritualité à tendance individualiste.

A son tour le P. Régamey fait un fougueux procès du renouveau liturgique, procès, dont la part d'exagération ne doit pas faire méconnaître les éléments valables : *L'orientation contemplative de la prière liturgique* (dans *Vie spirituelle*, mai 1960). L'effort réalisé a porté trop exclusivement sur la participation extérieure et l'on s'est peu préoccupé d'insuffler cette vie qui rend les actes liturgiques non seulement valides mais valables. Or l'intériorité est le critère par excellence qui permet de discerner la valeur humaine d'un acte. La qualité d'une célébration se mesure à la manière dont elle a ouvert le cœur des participants et a éveillé en eux la foi, l'amour, l'adoration. Le contresens actuel, selon le R. P., vient du fait que les commentaires sont la plupart du temps de telle sorte qu'ils ruinent la spontanéité nécessaire et interdisent le rayonnement de la dilection. Il est urgent de corriger la déviation :

« Trop de fidèles en souffrent pour qu'une inquiétude ne s'éveille. Elle fera apparaître que le souci premier doit être désormais de ne rien tenter que ce qui peut attester sensiblement la qualité spirituelle. »

D'autres articles à la suite de ceux-là se sont appliqués à montrer qu'il n'y avait pas réellement antinomie entre liturgie et oraison. *La prière est une* nous rappelle Dom Leclercq (*Paroisse et liturgie*, 1960, n° 4). Alors même qu'elle est en nous la chose la plus personnelle, nous ne prions jamais que comme membres du Corps du Christ. C'est le Christ qui en nous accueille, accepte la grâce du salut et remercie son Père pour elle. Les paroles mêmes que nous adressons à Dieu viennent de lui, car la liturgie prie avec la Bible, le seul livre capable de donner les formes universelles qui s'adapteront à tous les besoins.

Dom G. Lefebvre dans *Oraison et liturgie* (*Vie spirituelle*, avril 1960) demande s'il y a danger d'individualisme à cultiver l'oraison. Non, répond-il, car la liturgie est la source la plus authentique de l'oraison ; elle insère notre prière dans celle de l'Eglise et lui permet ainsi de s'épanouir ; elle nous dicte également la seule attitude possible de l'âme d'oraison en mettant au centre de tout le mystère de la grâce et en créant chez nous la mentalité et les réflexes du pauvre, du mendiant de Dieu.

Le dilemme n'est pas tant « prière privée - prière publique » dit à son tour le P. Bro (*Peut-on se passer de la liturgie ?* dans *Vie spirituelle*, juillet 1960) mais « prière chrétienne ou recherche de

soi ». Publique ou privée notre prière est celle du Christ en nous. La liturgie est nécessaire à la vie d'oraison comme milieu pour s'épanouir ; il n'est pas facultatif à un membre de vivre attaché à son organisme, ou de s'en séparer ; mais la liturgie ne doit pas tendre d'abord à la « belle réalisation », « elle n'a de valeur qu'au nom de l'intériorité qui y préside ».

Après ces études partielles, voici la synthèse d'un théologien, le P. Labourdette : *Principe pour la prière liturgique* (*Vie spirituelle*, mai 1960).

Il y a danger, dit-il, à concevoir le culte soit comme purement théocentrique et désintéressé, soit comme purement anthropocentrique et utilitaire. S. Thomas ne connaît pas le dilemme. Le culte nous ordonne à Dieu et nous soumet à lui, mais nous sommes les propres bénéficiaires de notre culte ; celui-ci ne peut avoir d'effet qu'en nous. Nous soumettant à notre fin, il nous perfectionne; c'est à travers ce qu'il produit en nous que le culte atteint Dieu et réalise sa gloire. L'effet du culte est d'appliquer notre esprit à Dieu et de le lui soumettre ; cette soumission permet l'union de connaissance et d'amour, que réalisent les vertus théologales. Ce sont elles en dernière analyse qui donnent son sens et couronnent notre culte. Pour atteindre Dieu et réaliser sa gloire, le culte a donc d'abord en nous un effet d'union à Dieu qui est sa fin prochaine ; il réalise un épanouissement de charité. Tel est le vrai sens du culte chrétien. Mais ce culte n'est pas seulement intérieur ; pourquoi le culte extérieur est-il nécessaire ? la réponse complète est que l'acte extérieur, humain lui aussi, fait réellement partie de la dette de justice dont la religion s'acquitte envers Dieu ; il n'est pas moralement indifférent ; la religion est l'hommage de tout l'homme, or l'homme est un « *animal sociabile* » donc le culte sera social puisque l'homme s'insère dans une communauté hors de laquelle, il n'est pas pleinement lui-même. La fin de la société, étant d'autre part, de créer un milieu où soient rendus possibles le développement et l'épanouissement de la vie vertueuse des membres, le culte fera partie intégrante du bien commun qu'elle veut réaliser ; aussi le *Sacré* a-t-il toujours et partout revêtu la forme d'institution sociale. Ce « *Sacré* » peut se définir : un ensemble de réalités extérieures (choses, lieux, personnes, actions) socialement reconnues comme réservées à Dieu et donc expressives de ses droits. Il devient ainsi un moyen d'entrer en communication avec Dieu. Dans l'ordre surnaturel, l'Eglise royaume et communauté cultuelle universelle, permet les échanges effectifs entre l'humanité et Dieu en un double courant ascendant et descendant. Le baptême nous introduit dans cette communauté cultuelle, mais le culte y est ordonné à l'épanouissement de la charité.

2. — Spiritualité de la Pentecote

Voici ensuite un ouvrage de spiritualité qui pourra nous aider à mieux vivre cette année ce qui reste du Temps après la Pentecôte.

Après la *Spiritualité pascale* (n° 9) et l'*Initiation à la Liturgie* (n° 11), les Cahiers de la Pierre-qui-Vire viennent de faire paraître *la Spiritualité de la Pentecôte* (n° 14) présentée par Dom Claude-Jean Nesmy [2].

On avait pu s'étonner que la Pentecôte n'ait pas été abordée dans le cahier consacré à Pâques, puisqu'elle est le couronnement du Mystère pascal; mais l'intégrer au 1er volume risquait de priver de base la série aux liens assez lâches des « Dimanches verts ». Ceux-ci à leur tour ne peuvent être détachés du mystère pascal sans perdre leur sens puisque le Dimanche a été destiné, dès son origine, à perpétuer le grand fait de notre Rédemption.

Le Temps de la Pentecôte est par excellence le *Temps de l'Eglise*. Tandis que les autres périodes de l'Année liturgique, orientent le regard sur les mystères du Christ Rédempteur, celle-ci montre le Christ glorifié communiquant ses richesses à l'Eglise. Vaste période où la Liturgie, sans s'organiser en un système rationnel, offre aux fidèles une lecture continue des Ecritures, le Temps de la Pentecôte est également le *Temps de la Parole* qui permet une « *ruminatio* » savoureuse des miséricordes divines.

La célébration de la Pentecôte fait l'objet de la première partie de l'ouvrage. La fête chrétienne a sa préparation dans l'Ancien Testament : la fête de la moisson, ou fête des semaines d'abord, où les Pères ont vu la commémoraison de l'Alliance du Sinaï, puis cette institution dite du *Jubilé* qui ramenait périodiquement l'idée d'une délivrance et d'une rédemption. L'A. donne ensuite un riche commentaire des thèmes utilisés par la Liturgie de la fête, qui dégage les leçons concrètes valables pour tout chrétien, particulièrement le devoir de la louange et celui de l'apostolat. Puis en un chapitre il relève ce qui constitue la *mystique* de la Pentecôte : l'œuvre en nos âmes de l'Esprit transformant qui nous unit au Fils et fait de nous des fils.

Dans une seconde partie, l'A. aborde les fêtes que la Liturgie a placées au cours des siècles dans le sillage de la Pentecôte : l'Octave, les Quatre-Temps, la Trinité, la Fête-Dieu, le Sacré-Cœur. Ce qu'il dit ensuite sur l'histoire et la spiritualité du dimanche, vaut pour toute l'année liturgique. Commémoraison hebdomadaire de la Résurrection, Image et préparation de la vie future, le Dimanche exprime comme l'antique sabbat la consécration du temps à Dieu. Un survol des 24 dimanches permet à l'A. de développer un enseignement sur la « *lectio divina* » à propos de la *lecture continue* des Ecritures que l'Eglise propose au cours de cette longue période. Les oraisons, d'une grande richesse doctrinale, sont les vraies prières du Pauvre ; le thème premier en est la confiance et le recours continuel à la miséricorde de Dieu. Tout naturellement la fin de l'année liturgique amène un long paragraphe sur l'eschatologie : c'est la perspective que nous ouvrent les derniers dimanches.

Tout au long des 300 p., des sous-titres judicieux viennent faciliter la lecture d'un texte, si dense qu'il manque parfois de limpidité. On peut regretter, en effet, que l'A. n'ait pas eu davantage

[2] Dom Cl.-J. Nesmy, *Spiritualité de la Pentecôte* (Spir. de l'Année liturg. 11). Cahiers de la Pierre-qui-Vire. Paris, Desclée de Brouwer, 1960.

tiques et littéraires qui peuvent se donner libre cours dans des versions toutes privées. »

Le choix des Pères de Trente se justifie : il était préférable d'améliorer un texte fait pour la prière et l'usage liturgique que de l'éliminer purement et simplement ; la Vulgate mettait en communion avec toute la spiritualité de l'Eglise antérieure ; les qualités de fidélité et de clarté d'une traduction nouvelle n'auraient pu compenser la perte des expressions traditionnelles et des mots-clés qui s'étaient chargés de significations nouvelles au cours des âges et étaient devenus, en quelque sorte, des expressions techniques de la spiritualité, partant irremplaçables.

Dom G. OURY, O.S.B.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

PECHE MORTEL DES ENFANTS

Q. — A quel âge un enfant est-il capable de péché mortel ? J'ai lu que les pré-adolescents n'étaient pas capables de pécher mortellement avant douze ans environ. On se basait sur les études actuelles de psychologie. Que faut-il penser d'une pareille affirmation ?

R. — Question très délicate et, osons le dire, qui paraît pratiquement impossible à résoudre. Pourquoi ?

1. — Parce que, s'il est vrai qu'à plusieurs reprises, le Code de droit canonique parle de sept ans comme étant l'âge de raison, on est alors dans le domaine du droit, et il faut bien une règle objective à laquelle se référer ; tandis que nous sommes ici dans le domaine du spirituel. Etre en état de grâce avec Dieu, ou être en état de péché mortel, c'est-à-dire avoir rompu cette relation avec Dieu, c'est, si l'on ne craignait d'abuser du mot, se mouvoir dans un domaine mystérieux.

Que l'on relise les multiples mises en garde de S. Paul à ce sujet. Prenons, par exemple, I Cor. IV, 3-5 :

« Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous ou par un tribunal humain. Bien plus, je ne me juge pas moi-même. Ma conscience, il est vrai, ne me reproche rien ; mais je n'en suis pas justifié pour autant ; mon juge, c'est le Seigneur. Ne portez donc pas de jugement prématuré ; laissez venir le Seigneur; c'est lui qui éclairera les secrets des ténèbres et rendra manifestes les desseins des cœurs. Et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui revient. »

On trouve trois choses dans ce texte :

— *a*) Le prochain ou un tribunal humain, tout habilité qu'il puisse être pour juger des actions extérieures, n'est pas capable de juger l'intime de la conscience, ne peut pas pénétrer dans le domaine de la relation de l'âme avec Dieu.

Certes, il pourra juger de l'attitude extérieure. Et, par ailleurs, toute l'histoire des idolothytes est là pour montrer que nous devons respecter la conscience d'autrui et veiller à ne pas la scandaliser, même si une foi sincère n'est pas encore venue à bout chez lui d'habitudes antérieures. Mais précisément, dans la solution pratique qu'il propose à ce sujet, S. Paul affirme bien que sa liberté ne relève pas du jugement d'une conscience étrangère :

« Tout est permis, mais tout n'est pas profitable. Tout est permis, mais tout n'édifie pas. Que personne ne cherche son propre intérêt, mais celui d'autrui. Mangez tout ce qui se vend au marché, sans poser de question par motif de conscience ; car la terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle contient. Si un infidèle vous invite, et que vous acceptiez d'y aller, mangez tout ce qu'on vous servira, sans poser de question par motif de conscience. Mais si quelqu'un vous dit : « Ceci a été offert en sacrifice », n'en mangez pas, à cause de celui qui vous a prévenu, et par motif de conscience. Par conscience, j'entends non la vôtre, mais celle d'autrui ; car pourquoi ma liberté relèverait-elle du jugement d'une conscience étrangère ? Si je prends quelque chose en rendant grâces, pourquoi serais-je blâmé pour ce dont je rends grâces ? » (I Cor., X, 23-30).

Dans le même sens, S. Jacques, par exemple, dira : « Et toi, qui es-tu, pour juger le prochain ? » (Jac., IV, 12). Et de même, un tribunal humain, même au sens juridique du terme, pourra préserver la société des actions nocives d'un malfaiteur, et punir celui-ci pour le trouble apporté et le dommage causé ; cela ne veut pas dire pour cela que ce tribunal déclarera ce malfaiteur coupable de péché mortel. Ce sont là deux domaines différents.

— *b*) « Bien plus, ajoute S. Paul, je ne me juge pas moi-même. Ma conscience, il est vrai, ne me reproche rien ; mais je n'en suis pas justifié pour autant. » En d'autres termes : ma conscience n'est pas autonome ; elle ne tire pas de son propre fond les règles d'après lesquelles elle jugera la conduite du sujet.

D'une part, en effet, les progrès de ce qu'on a appelé la *psychologie des profondeurs* ont permis de dégager deux lois dont il faudra tenir compte pour tous nos actes humains :

— *Loi de l'aveuglement spécifique ;* je ne peux voir les motifs inconscients, et donc je ne peux voir *tous* les motifs qui me dictent ma conduite actuelle. Dans chacun de mes actes entre en jeu, à la fois ce dont j'ai actuellement conscience, et d'autres motifs qui me sont inconnus : ces autres motifs que Freud ramenait à l'instinct de sexualité, Adler à la volonté de domination, et que nous disons aujourd'hui être simplement l'inconscient ; on voit facilement la paille qui est dans l'œil du voisin, alors qu'on est aveuglé par la poutre qui est dans le sien ; on se figure agir pour tel motif qui est peut-être vrai, mais à côté duquel il y a en réalité tout autre chose, qui n'échappe pas au voisin ;

— Loi de double motivation : nos actes ont toujours un motif conscient et un mobile inconscient, un motif avoué et un motif inavoué aux autres et bien souvent à soi-même : c'est la motivation inconsciente.

D'autre part, si l'on prend la conscience dans un sens moral, l'étymologie même du mot montre qu'elle est faite pour « savoir - avec »: *con-scire ;* elle n'est pas autonome ; elle doit s'éclairer à la

lumière de Dieu [1]. On relira avec profit, à ce sujet, le radiomessage de Pie XII (23 mars 1952) à la clôture de la Journée de la famille sur le thème : « *La conscience chrétienne, objet de l'éducation* » (cf. *Ami*, 1952, p. 472-74). Après avoir rappelé :

« La conscience est comme le noyau le plus intime et secret de l'homme. C'est là qu'il se réfugie avec ses facultés spirituelles dans une solitude absolue : seul avec soi-même, ou mieux, seul avec Dieu — dont la voix se fait entendre à la conscience — et avec soi-même. C'est là qu'il se détermine pour le bien ou pour le mal ; c'est là qu'il choisit entre le chemin de la victoire ou celui de la défaite. Même s'il le voulait, l'homme ne réussirait jamais à s'en débarrasser; avec elle, soit qu'elle l'approuve, soit qu'elle le condamne, il parcourra tout le chemin de la vie, et avec elle encore, témoin véridique et incorruptible, il se présentera au jugement de Dieu. La conscience est donc, pour prendre une image antique mais tout à fait juste, un *adyton*, un sanctuaire sur le seuil duquel tous doivent s'arrêter ; tous, même le père et la mère lorsqu'il s'agit d'un enfant. Seul, le prêtre y entre comme médecin des âmes et comme ministre du sacrement de la Pénitence ; mais la conscience ne cesse pas pour autant d'être un sanctuaire jalousement gardé, dont Dieu lui-même veut que le secret soit préservé sous le sceau du plus sacré des silences. »

Le Souverain Pontife parlant de la nécessité de la formation chrétienne :

« Il suit de là que former la conscience chrétienne d'un enfant ou d'un jeune homme consiste avant tout à éclairer leur esprit sur la volonté du Christ, sa loi, le chemin qu'il indique, et en outre à agir sur leur âme autant que cela peut se faire du dehors, afin de les amener à accomplir toujours librement la volonté divine. Voilà quelle est la tâche la plus haute de l'éducation. »

Réagissant alors contre le subjectivisme actuel qui érige en règle suprême une sincérité mal entendue, Pie XII disait :

« Mais où l'éducateur et l'enfant trouveront-ils concrètement, facilement et avec certitude la loi morale chrétienne ? Dans la loi du Créateur imprimée dans le cœur de chacun (Cf. Rom., II, 14-16), et dans la Révélation, c'est-à-dire dans l'ensemble des vérités et des préceptes enseignés par le divin Maître... En remettant tout critère éthique à la conscience individuelle fermée jalousement sur elle-même et rendue arbitre absolue de ses déterminations, cette théorie (de la « nouvelle morale »), bien loin de lui aplanir le chemin, la détourne de la vraie voie qui est le Christ. »

Pie XII ne faisait d'ailleurs que rappeler une doctrine traditionnelle dans l'Eglise dès la période patristique [2].

Nous avons donc toujours, et à découvrir les vrais motifs de nos actions, et à éclairer notre conscience : « Que chacun donc s'éprouve soi-même, dit S. Paul à propos de la participation au Repas du Seigneur... Si nous nous examinions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Mais le Seigneur nous corrige, pour que nous ne soyons pas condamnés avec le monde » (I Cor., XI, 28 et 31-32).

— *c*) Précisément, c'est le Seigneur qui juge : « Mon juge, c'est le Seigneur. Ne portez donc pas de jugement prématuré. Laissez venir le Seigneur; c'est lui qui éclairera les secrets des ténèbres et rendra manifestes les desseins des cœurs. »

C'est là un thème fréquent chez S. Paul, se référant d'ailleurs en cela à l'Ancien Testament :

« D'un châtiment combien plus grave sera jugé digne, ne pensez-vous pas celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, tenu pour profane le sang de l'Alliance dans lequel il a été sanctifié, et outragé l'Esprit de la grâce ? Nous connaissons, en effet, celui qui a dit : A moi la vengeance ; c'est moi qui rétribuerai. Et encore : Le Seigneur jugera son peuple. Oh ! chose effroyable que de tomber aux mains du Dieu vivant » (Hébr., X, 29-31)

et souvent mis en relation avec la Parousie (cf. II Tim., IV, 1).

On retrouve ce thème, soit chez S. Pierre (I Pet., IV, 3-6), — soit dans l'Apocalypse, encore que,

[1] Cf. *De Veritate*, q. 17, a. 1, c. : « Nomen conscientiæ significat applicationem scientiæ ad aliquid : unde conscire dicitur quasi simul scire... » Il s'agit d'une faculté qui nous permet de prendre conscience en Dieu de la loi de notre être, et de l'appliquer, à tel acte : Cf. Iª-IIªᵉ, q. 91, a. 2, c. : « Quasi lumen rationis naturalis nihil aliud sit quam impressio divini luminis in nobis : unde patet quod lex naturalis nihil aliud est, quam participatio legis æternæ in rationali creatura. »

[2] La conscience est, pour les Pères, le témoin, la présence, le relai de la voix de Dieu en nous. On voit, par exemple, S. Augustin, rappelant les années passées dans le manichéisme, et se demandant si sa conscience est fidèle dans ses souvenirs, et si elle n'encourt aucun reproche de Dieu pour une défaillance dans sa connaissance du passé. Il s'adresse alors à Dieu « arbitre de sa conscience », et lui demande si ces ressouvenirs correspondent bien aux événements « Voici, Seigneur, voici mon cœur devant toi qui alors, dans le mystère caché de ta providence, me conduisais et déjà retournais devant ma face mes vilaines erreurs pour me les faire voir et haïr. » (*Conf.* l. V, ch. VI, n. 11).

La conscience est la voix de Dieu au plus profond de nous-mêmes, et qui nous est bien plus intime que quiconque peut l'être. Exhortant ses fidèles à lever le regard vers les montagnes d'où vient le salut (Ps. *120*, 1) Augustin leur recommande d'être attentifs à la voix de Dieu ; et, comme pour prévenir une objection, il ajoute : « Mais peut-être me direz-vous que je vous suis plus présent que Dieu ? Loin de vous une telle pensée : Dieu vous est beaucoup plus présent que moi. Car, si j'apparais à vos regards, Dieu, lui, préside à vos consciences. Ouvrez vos oreilles à ma voix, votre cœur à Dieu, et vous serez rassasiés » (*Tract. in Jo.*, I, 7, *P.L.* 35, 1382).

La conscience témoigne de ce que chacun pense intérieurement, là où les autres ne peuvent voir, et où seul l'œil de Dieu peut pénétrer : « Que chacun de vous examine quelle crainte il ressent... Voyez : j'ai frappé à la porte de vos cœurs ; mais lui, il a entendu la voix de ceux qui y habitent. Ce que la conscience de chacun de vous vient de répondre n'a pu parvenir jusqu'à mes oreilles, parce que je ne suis qu'un homme; mais lui, qui est absent quant à sa présence corporelle, et puissant quant à la présence de sa majesté, il vous a entendus » (In Ps. *127*, 8).

D'où le devoir d'examiner sa conscience, c'est-à-dire ce que l'on pense au plus intime de soi, devant Dieu : la conscience est témoin de nos intentions profondes et de leur authenticité : « N'entreprenons jamais d'exercer le devoir de la correction, avant d'examiner notre conscience, de nous être examinés intérieurement et d'avoir pu répondre clairement devant Dieu que nous n'agissons que par amour... Ne répondez rien avant d'avoir guéri la blessure de votre âme ; autrement, il est à craindre que le mouvement naturel d'un cœur froissé vous porte à le blesser lui-même, et que vous ne fassiez servir votre langue d'instrument d'iniquité pour le péché (Rom. VI, 13), en rendant le mal pour le mal et outrage pour outrage (Rom., XII, 17). Car tout ce que vous dites avec un cœur blessé est un acte de vengeance, et non une correction inspirée par la charité. Commencez par aimer, et dites ce que vous voulez : *dilige, et dic quod votes* » (*In ep. ad Gal.*, 57 ; Cf. *In Ep. Jo.*, VI, 2 ; *P. L.* 35, 2020).

chez S. Jean, le jugement est déjà présent et se fait selon l'accueil ou le refus que dès maintenant on fait à la vérité : « Qui croit en lui (le Fils) n'est pas condamné ; qui ne croit pas est déjà condamné, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu » (Jo., II, 18).

On rejoint ici toutes les mises en garde de Notre-Seigneur contre les jugements faits « selon la chair » : « Qui me rejette et ne reçoit pas mes paroles a son juge : la parole que j'ai fait entendre, voilà qui le jugera au dernier jour » (Jo., XII, 48).

N.-S. ira d'ailleurs jusqu'à dire : « Vous, vous jugez selon la chair ; moi, je ne juge personne ; ou, s'il m'arrive de juger, mon jugement est valable, parce que je ne suis pas seul ; il y a moi et celui qui m'a envoyé » (Jo., VIII, 15-16).

Mais, dira-t-on, on est bien obligé parfois de juger ou même simplement d'éclairer ; il arrivera même que ce jugement aboutisse à un refus d'absolution. Et cela est vrai. Il faut cependant remarquer :

— *a*) Que si l'on est obligé de juger et d'éclairer, autre chose est de dire : « Ceci est un péché mortel »; et autre chose d'affirmer : « Vous avez péché mortellement ». Ce qui est en cause dans la question posée, c'est l'existence de l'exercice suffisant de la faculté de discernement pour commettre un péché mortel, c'est-à-dire pour reprendre à son propre compte par un *actus humanus* tel acte qui objectivement est matière à péché mortel, et le faire sien.

Ajoutons tout de suite, néanmoins, que ce ne doit pas être une raison pour ne pas surveiller l'enfant encore incapable de pécher mortellement, et lui laisser prendre de fâcheuses habitudes sous prétexte qu'il ne sait pas encore ce qu'il fait ; car, au moment où il accédera vraiment à l'âge de raison, il se trouverait pris dans ce réseau d'habitudes dont il saurait alors qu'elles le portent à des actes graves, mais sa faculté de résistance serait émoussée.

— *b*) Par ailleurs, s'il est vrai que le jugement pourra aboutir à un refus d'absolution, ce jugement portera sur les dispositions du sujet. Et celui-ci aura beau protester qu'il ne comprend et ne réalise pas clairement que tel acte est grave : ce n'est pas pour cela qu'il pourra se le permettre. Il a donné sa foi en l'Eglise, et celle-ci lui dit qu'il doit s'abstenir de telle action qui est grave : s'il prétend passer au-delà de cette interdiction sous prétexte qu'il n'en réalise pas pleinement le bien-fondé, il sera mal disposé : que l'on relise les paroles de Pie XII. Au reste, qui d'entre nous, enfant ou adulte, peut réaliser tout ce qu'est le péché mortel ?

C'est finalement sur les dispositions, c'est-à-dire sur l'attitude vis-à-vis de la vérité morale, que l'on peut être jugé dès maintenant.

Pour S. Paul, c'est surtout le jugement à venir qui sera porté d'après ce critère :

« Sa venue à lui, l'Impie, aura été marquée par l'influence de Satan, de toute espèce d'œuvres de puissance, de signes et de prodiges mensongers, comme de toutes les tromperies du mal, à l'adresse de ceux qui sont voués à la perdition pour n'avoir pas accueilli l'amour de la vérité qui leur aurait valu d'être sauvés. Voilà pourquoi Dieu leur envoie une influence qui les égare, qui les pousse à croire le mensonge, en sorte que soient condamnés tous ceux qui auront refusé de croire la vérité et pris parti pour le mal » (II Thess., II, 9-12).

Et l'on a vu que pour S. Jean le jugement est porté dès maintenant, en ce monde, d'après le même critère : que l'on relise le chap. VIII de l'Evangile.

2. — Une autre raison qui, plus proche de la question posée, nous incitera également à la prudence, c'est celle du degré d'évolution de l'enfant. Et ici, de multiples facteurs pourront jouer : questions de climat, de civilisation (on nous dit bien que les Docteurs témoins de l'attitude du Christ âgé de 12 ans étaient dans l'admiration : il reste que, dans nos pays occidentaux, l'évolution est plus lente, tant à ce point de vue qu'au point de vue physiologique) ; question de régime scolaire : il semble normal qu'actuellement, avec la scolarité prolongée, l'enfant soit davantage « en tutelle », ou, du moins, que son jugement ait eu moins l'occasion de s'exercer en matière grave, que lorsqu'il était lancé dans la vie à 12 ans, voire à 10 ans ; question de vocation personnelle aussi : Dieu donne ses grâces et dirige l'évolution selon la vocation de chacun : à 3 ou 4 ans, Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus était plus évoluée de ce point de vue et réalisait mieux ce qu'était le péché mortel, que beaucoup d'adolescents et même de jeunes filles de nos jours, qui sont peut-être plus « évoluées » sur d'autres points.

* *

Sommes-nous loin de notre sujet et serons-nous démunis de tout indice pour dirimer la question posée ? Non pas. Mais les « préliminaires » que l'on vient de rappeler permettront de mesurer toute la prudence avec laquelle on doit s'avancer en pareil domaine.

S. Thomas a parlé de la question. Et ce ne seront sans doute pas les découvertes réalisées ces dernières décades dans le domaine de la psychologie des profondeurs, qui contrediront ses affirmations : elles permettront d'en appliquer les données avec plus de précision. Qu'on relise le remarquable article : « *Saint Thomas d'Aquin et la psychologie des profondeurs* », qu'écrivait le R. P. Plé, O. P. dans le *Supplément de la Vie spirituelle* (n° 19, du 15 novembre 1951, p. 402-434).

« Une telle conception de l'homme se trouve à l'aise pour faire sa place — et toute sa place — à la psychologie des profondeurs. Freud a découvert l'existence active, quoique inconsciente, d'un plan de notre vie qu'on peut situer entre la vie végétative et les passions. En droit, cela n'enlève rien à la conception spiritualiste de l'homme. Cela ne fait qu'ajouter un plan intermédiaire, que la médecine du XIII^e^ siècle n'avait pas observé, mais qu'il est facile, aujourd'hui, d'intégrer dans les fonctions hiérarchisées de l'âme humaine » (*art. cit.*, p. 412).

On pourra prendre comme texte de base le dernier article que S. Thomas consacre au péché dans la I^a-II^{ae}, q. 89, art. 6. Mais on notera aussi avec beaucoup d'attention les nuances de ce texte au sujet duquel le R. P. Bernard, O. P. écrit : « Il est inévitable, pense S. Thomas, qu'il y ait au

début même de cette vie (proprement humaine et spirituelle) une réflexion sur soi très profonde et une orientation de soi-même déjà fort grave. Tant que cela n'a pas eu lieu, on peut dire que l'homme n'a pas commencé d'exister humainement, et qu'aucune spiritualité chez lui n'est encore éclose. D'ailleurs, il ne faut pas se méprendre sur la vraie nature d'un tel début. C'est quelque chose d'infiniment varié et d'extrêmement souple : certains mots de S. Thomas le supposent bien » (*Som. Théol.* « *Le Péché* », Edit. Rev. des Jeunes, II, p. 318).

S. Thomas se pose la question : *Le péché véniel peut-il exister chez quelqu'un avec le péché originel seul ?* Et il répond, dans le corps de l'article et l'ad 3^{m} :

« Il est impossible que le péché véniel existe chez quelqu'un avec le péché originel en dehors de tout péché mortel. Et en voici la raison. Avant que l'homme parvienne à l'âge du discernement, le défaut des années, en empêchant en lui l'usage de la raison, l'excuse de péché mortel, et par conséquent, l'excuse beaucoup plus encore de péché véniel s'il vient à commettre un acte qui soit tel en son genre. Au contraire, une fois que l'homme a commencé à avoir l'usage de la raison, il n'est plus tout à fait excusé de la culpabilité des péchés, tant véniels que mortels. Mais alors, la première chose qui doit se présenter à sa réflexion, c'est de délibérer sur lui-même. Et si réellement il s'est orienté vers la bonne fin, la grâce lui assurera la rémission du péché originel. Tandis que s'il ne s'oriente pas vers la bonne fin, autant qu'à cet âge-là il est capable de la discerner, il pèchera mortellement, ne faisant pas tout ce qui est en lui ; et dès lors, il n'y aura plus chez lui péché véniel sans péché mortel, si ce n'est après que le tout lui aura été remis par la grâce... L'enfant qui commence à avoir l'usage de la raison peut bien pendant quelque temps s'abstenir des autres péchés mortels, mais il n'est pas exempt de ce péché d'omission que nous venons de dire, s'il ne se tourne vers Dieu le plus tôt qu'il peut. La fin étant, en effet, première dans l'intention, la première chose qui s'impose à l'homme dès qu'il a du discernement, c'est de songer à soi et de savoir à quoi ordonner toute autre chose comme à une fin. Voilà pourquoi c'est à cette période de sa vie qu'il tombe sous l'obligation de ce précepte divin positif par lequel le Seigneur déclare : « Tournez-vous vers moi, et je me tournerai vers vous » (Zach., I, 3). »

Remarquons-le, S. Thomas se garde bien de fixer un âge quelconque. Il se borne à dire : dès le début de sa vie raisonnable, l'homme choisit entre Dieu et le bien créé, pose un acte d'amour qui le justifie s'il ne l'est par le baptême, ou un acte d'aversion de Dieu qui est péché mortel.

Quant à l'interprétation de ce texte, les thomistes, tous d'accord pour soutenir l'affirmation du Maître, ne s'entendent pas tellement pour l'interpréter.

C'est que le plein usage de raison, ou, plus exactement, l'usage de raison suffisant pour commettre un péché mortel, est précédé de lueurs successives. La raison n'entre pas subitement en pleine activité. Plus que de la lumière brusque qui jaillit quand on a tourné un commutateur électrique, on pourrait parler de la lumière du jour qui succède progressivement aux ténèbres de la nuit.

Commentant cet article du Docteur Angélique, le R. P. Hugueny, O. P. (*L'éveil du sens moral,* dans *Revue Thomiste,* 1905, p. 509-526 et 646-668), s'attache d'abord à la phrase : « Cum vero usum rationis habere inceperit, non omnino excusatur a culpa venialis et mortalis peccati. » Avant cet âge, pense l'auteur, la raison est éveillée en l'enfant, et cependant il n'en a pas l'usage. *Elle lui sert,* car déjà un certain ordre logique, une certaine ordonnance de moyens à fin apparaissent dans l'organisation de ses actes et rendent cette organisation plus prévoyante, plus variée, plus spontanée, quoique souvent moins sûre de ses résultats, que les associations instinctives des animaux au milieu desquels il joue. *Mais il ne s'en sert pas,* car celui-là seul se sert vraiment de ses forces, qui les applique comme il veut et quand il veut, qui en a la libre disposition, qui jouit du libre arbitre. Il n'y a pas vraiment usage de la raison, pas de responsabilité ni de vie morale, là où il n'y a pas de développement intellectuel suffisant pour que l'homme ait quelque idée d'un Dieu, dont il peut tout ignorer sauf l'autorité juste et bonne qui a institué et sanctionne l'ordre moral. Il n'y a pas de péché philosophique possible, parce que celui qui n'a aucune idée de Dieu peut avoir le sens de ce qui s'accorde avec les habitudes de son milieu ou les contredit, mais non pas encore le sentiment du devoir ou de la transgression morale. Donc, pas de péché véniel possible avant que l'homme ait pu penser à Dieu et s'orienter vers lui, mais seulement cette apparence de moralité qui n'est que le sens de l'adaptation aux coutumes du milieu social où l'enfant vit, sens tout à fait distinct du sens moral. L'ignorance de l'obligation à l'égard de l'auteur et de la fin de la loi morale, qui empêche l'enfant de prendre conscience des fautes graves, l'empêche à plus forte raison de prendre conscience des fautes légères ; car le péché véniel en matière légères ne peut se trouver consciemment que chez l'homme qui peut dire : « Ceci n'est pas grave. »

Achever l'œuvre de la nature en déterminant la fin concrète en laquelle viendront s'harmoniser toutes les inclinations particulières : voilà l'œuvre réservée à la volonté raisonnable, pour le jour où l'homme, prenant conscience du vouloir naturel, de son but, de sa force, est mis en demeure de le compléter et devient responsable de sa direction. Si, à cet instant, l'homme reconnaît qu'il n'est qu'un atome dans le monde, atome créé par le Maître de l'univers et dépendant de lui, il confessera d'esprit et de cœur cette dépendance, et dira simplement au Seigneur : « De Vous je tiens l'être, à Vous je m'en remets du soin d'achever l'œuvre. Mon premier souci est votre service et le respect de l'ordre que Vous avez établi. » Le bonheur avec Dieu ou sans Dieu, dans le respect de l'ordre moral ou indépendamment de cet ordre : voilà donc l'alternative qui s'offre à l'homme au moment où son vouloir naturel devient vouloir raisonnable capable de déterminations libres. Pas d'activité vraiment libre et responsable avant qu'en l'intelligence ne se soit posé le problème de Dieu gardien de la loi morale.

Peut-être sera-t-il permis de trouver cette interprétation un peu *intellectualiste,* en dépit de l'autorité que l'on ne peut refuser à son auteur. Car enfin, notre orientation intime spirituelle peut aller

au-delà de ce qui est psychologiquement clair. Notre vouloir n'est pas limité à ce que l'intelligence peut *comprendre* ; il dépasse largement cet objet. Il suffit que quelqu'un soit capable d'avoir un doute positif et fondé sur la gravité d'un acte à poser, pour qu'il puisse pécher mortellement s'il veut cet acte, sans qu'il ait nécessairement pour cela une notion *exacte* de Dieu et du bien ou du mal moral, à fortiori du péché véniel ou du péché mortel.

Notre-Seigneur lui-même ne nous en donne-t-il pas un exemple quand, ébauchant à l'avance la scène du jugement dernier, il attire l'attention sur la question que poseront alors les justes rangés à sa droite : « Seigneur, quand nous est-il arrivé de te voir affamé et de te nourrir, assoiffé et de te désaltérer, étranger et de t'accueillir, nu et de te vêtir, malade ou prisonnier et de venir te voir ? Et le Roi leur fera cette réponse : En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un des plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt., xxv, 37-40). Et inversement, les damnés, rangés à sa gauche, s'entendront répondre : « En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, à moi non plus vous ne l'avez pas fait » (*ibid.*, 45). Les justes, pas plus que les damnés (c'est-à-dire ceux qui seront en état de péché mortel) ne savaient donc pas clairement que lorsqu'ils se conduisaient de telle ou telle façon vis-à-vis du prochain dans le besoin, c'est au Christ même qu'ils s'adressaient. Et cependant, c'est d'après l'attitude qu'ils ont prise à ce moment, qu'ils seront jugés.

L'intentionnalité du vouloir peut aller jusqu'à Dieu sans que l'intelligence y aille elle-même clairement et explicitement. Celui qui ne connaît pas Dieu peut cependant pécher mortellement (le péché philosophique se pose, semble-t-il, sur un autre domaine). Mais de là à affirmer qu'un débile mental est capable de pécher mortellement, c'est franchir un pas assez allègrement. Chacun veut sa fin dernière à sa manière, selon son niveau de conscience, lequel, encore une fois, peut déborder celui de l'intelligence claire.

Le psychologue peut noter, vers la fin de l'adolescence, une certaine évolution psycho-sociale, où la personnalité s'affirme et où l'enfant entre plus consciemment dans la vie sociale : mais on est alors dans un autre domaine.

S. Thomas écrit très prudemment : « S'il ne s'oriente pas vers la bonne fin autant qu'à cet âge-là il est capable de la discerner (*secundum quod in illa œtate est capax discretionis*), il pèchera mortellement, ne faisant pas tout ce qui est en lui. » L'enfant devient donc capable de pécher mortellement quand il est capable de s'orienter vers la bonne fin ; disons le mot : quand il acquiert une certaine autonomie spirituelle. On ne peut même pas dire : quand il est capable d'une certaine autonomie vis-à-vis de ses parents qui jusque-là lui ont servi de conscience, car la médiation des parents (comme, d'ailleurs, celle du prochain que rappelle Notre-Seigneur ; Mt, xxv) est dans le plan voulu par Dieu.

A quel âge l'enfant prend-il le recul nécessaire pour prendre cette position vis-à-vis des parents et vis-à-vis de Dieu ? Il s'agit d'un discernement variable suivant le niveau de la conscience, suivant la capacité personnelle de chacun. On peut difficilement fixer un âge en cette matière. On ne peut que se borner à donner quelques points de repère.

M. Huftier.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Georges GORREE. — **Au delà du Père de Foucauld : le Père Peyriguère. Vie est Ecrits spirituels.** Préface de S. Exc. Mgr Maury, Délégué apostolique à Dakar. — In-16 de 169 p., 7,35 NF. — Paris, Editions du Centurion, 1960.

Journaux et revues font l'éloge du P. Peyriguère, qu'ils appellent le premier disciple du P. de Foucauld, son émule dans une vocation érémitique un peu particulière, celui-ci s'adressant aux Berbères du Moyen-Atlas marocain, tandis que celui-là n'avait en vue que les Touareg du Sahara. Peut-on, cependant parler d'une identité de vocation ? En gros et d'une façon générale puisque l'un et l'autre ont pratiqué la vie érémitique, sans aucun doute ; mais dans l'esprit de chacune de ces vocations il ne semble pas.

Ce petit livre consacré au P. Peyriguère se compose de deux parties : la première est une esquisse de sa vie ; la seconde nous apparaît comme une tentative pour rattacher ensemble le P. de Foucauld et le P. Peyriguère, et faire de l'un comme de l'autre les types du moine-missionnaire.

Le P. Peyriguère est né en 1883 dans un modeste foyer d'ouvriers à Trébons, au pied des Pyrénées, non loin de Lourdes. De bonne heure, la famille s'installe à Talence dans la banlieue de Bordeaux et l'enfant entre au petit séminaire. A dix-sept ans, comme il a toujours pensé à devenir prêtre, il entre au Grand Séminaire. Il en sortira prêtre en 1906. Professeur, il passe à Paris une licence de lettres et se voit rappelé au petit séminaire.

La première guerre le voit mobilisé comme brancardier au 234[e] R.I. Il en reviendra avec des blessures graves, la médaille militaire et quatre citations, mais aussi et surtout avec la réputation de l'apôtre le plus zélé auprès des soldats. Ce ministère lui semble tellement attachant qu'en 1940, il a alors 57 ans, il se portera comme aumônier volontaire à la 3[e] Division marocaine.

Mais il se sentait attiré vers l'Afrique. En 1920, fatigué par ses dures années de guerre, il sollicite d'être agréé au diocèse de Carthage et, en 1923, il prend en charge la paroisse de Hammamet. Il se découvre une vocation pour la solitude et « l'apostolat du silence, de la prière et de la bonté au milieu des Bédouins ». Un peu plus tard (1926), il quitte la Tunisie pour le Sahara, et rencontre à Ghardaïa le P. de Chatouville, un Père Blanc qui avait adopté la vie érémitique et qui lui fait connaître davantage le P. de Foucauld.

Epuisé par les mortifications exagérées du P. de Chatouville, Peyriguère rentre en France. Le P. de Ch. épuisé, le suit de près et s'en vient mourir à l'hôpital de Vichy. Sa convalescence terminée, Peyriguère se dirige vers le Maroc et se fixe à Marrakech. Une terrible épidémie l'en chasse et Mgr Vielle lui demande de se fixer à Taroudant. Sans hésiter il obéit, mais ses collaborateurs dans son apostolat succombent presque

aussitôt au typhus. Lui-même est atteint. Est-ce le retour à la maison du Père ? Pas encore, sa vie de Marocain commence à peine !

Juillet 1928, il accompagne Mgr Vielle dans une tournée à travers le Maroc. Au retour sa décision est prise : il consacrera sa vie aux Berbères et mandaté par son évêque, le 16 juillet 1928, en la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel il se fixe dans une pauvre maison de terre battue à El-Khab, dans le Moyen Atlas, à une trentaine de km au sud de Khénifra. Il y restera trente ans, jusqu'à sa mort, en 1959.

Ce serait une erreur de croire que sa vie ressemble à celle des solitaires du désert syrien, ou des ermites coptes qui essayaient de se sanctifier sous la direction du terrible Schnoudi. Il est devenu berbère et parce qu'il prévoit une continuité, qu'il la sent nécessaire, il étudie toutes les questions berbères, toutes les richesses linguistiques, psychologiques, sociologiques de ce peuple si vieux et si plein de promesses. Sa journée se passe à soigner les malades. Pour eux il a toutes les délicatesses et dans une lettre au P. Gorrée, il écrivait : « Plus je vais et plus je sens qu'au monde, il n'y a qu'une chose de vraie : la Bonté. » C'est là, sans doute, la raison pour laquelle les indigènes s'en viennent dans une confiance totale vers l'oncle-marabout. Ses nuits, il les réserve pour le Christ. Action et contemplation ! Comment le unifier ? Le P. Peyriguère y est parvenu.

C'est un de ces points sur lesquels l'ancien curé de Hammamet se sépare du P. de Foucauld. Celui-ci est un ancien officier et tout ermite qu'il est il a gardé quelque chose d'un grand seigneur. Le P. Peyr. au contraire a conservé sa mentalité d'apôtre et de curé. El-Khab lui est cher, mais il s'en échappe pour suivre la tribu dans ses transhumances et il acceptera de prêcher des missions ou des carêmes au Maroc et en France (chaque année de 1931 à 1936, etc.).

La dernière partie de l'ouvrage a pour titre « *Le Message* » ; elle veut faire saisir comment le P. Peyriguère est le fils spirituel du P. de Foucauld. L'A. en donne comme preuve fondamentale la lettre écrite par l'ermite de Tamanrasset au P. Antonin, de la Trappe de N.-D. des Neiges. C'est une thèse qui ne convaincra pas tout le monde. Plusieurs y verront un exposé admirable d'une vie monastique et érémitique, mais ils ne comprendront pas comment cette vocation du P. de Foucauld peut amener la conversion de l'Islam. Il y manquera toujours le contact avec l'indigène, pour lui enseigner que Jésus est le Fils de Dieu et notre Sauveur. Aussi bien le P. de Foucauld le sentait lui-même puisqu'il admettait que l'heure de la prédication n'avait pas encore sonné, et que ses religieux devraient, un jour, céder la place à d'autres ouvriers « à organisation de clergé séculier » qui feraient l'œuvre d'évangélisation.

Le P. Peyriguère est peut-être le fils spirituel du P. de Foucauld, mais à condition de bien comprendre que partant de bases sensiblement les mêmes, celui-ci a été plus loin dans une action extérieure d'évangélisation directe. A ce point de vue, les dernières pages (150-157) : *Lettres du P. Peyriguère à une religieuse* sont d'une admirable clarté et soulignent la nécessité de réaliser la vie d'union à Dieu dans l'accomplissement de la vocation personnelle.

A. VINCENT.

« Estudios eclesiasticos ». Revista teologica de investigacion e informacion ; **Miscelanea Antonio Perez Goyena.** — In-8 de 478 p., 90 pesetas ou 2 dol. pour l'étranger. — Madrid, Edit. « Fax », 1960.

Ce volume, qui forme le tome xxxv de la revue *Estudios eclesiasticos*, dirigée par les PP. Jésuites du Colegio Maximo de S. Francisco Javier à Oña, Burgos, est consacré tout entier en hommage à un vétéran de la théologie et de l'histoire en Espagne, le P. Antonio Pérez Goyena : 97 ans d'âge (il est né en 1863 à Huarte, province de Pampelune), 81 ans de vie religieuse (jésuite en 1879), 65 ans de sacerdoce (prêtre en 1895), 63 ans d'apostolat scientifique. Le P. Perez-Goyena fut, en effet, professeur de théologie à Oña (1896-1898), à Salamanque (1899-1906), rédacteur de la revue *Razon y Fé* (1906-1931), professeur d'Ecriture Sainte au séminaire de Pampelune (1931-1945).

Son œuvre littéraire est considérable et dans tous les genres : théologie, philosophie, apologétique, Ecriture sainte, histoire, hagiographie ; critique littéraire, critique historique, etc. Cinq ouvrages importants ont été édités, dont le principal est : Outre de très nombreux articles, citons parmi ses ouvrages : *Contribution de la Navarre et de ses fils à l'histoire de la Sainte Ecriture*, Pampelune 1944 ; *Essai de bibliographie de Navarre, depuis la création de l'imprimerie jusqu'en* 1910, six tomes parus (de 1489 à 1830). Dans un article qui est comme la préface de ces *Mélanges*, le Père José Saguès, S. J., établit la liste complète des écrits et des projets du P. Goyena, et cette publication justifie amplement le titre de l'article *Vida larga y feconda* : longue et féconde existence.

L'ensemble de ces mélanges comprend 26 articles, écrits par différents auteurs, la plupart jésuites. Rédigés en espagnol, ils touchent à des problèmes théologiques, scripturaires ou historiques ; une section entière est consacrée à la Navarre : sujets d'histoire ou questions culturelles. Tous les hispanisants y puiseront largement.

Manuel ZURDO, C.M.F. — **Las dos Ciudades y el Hombre Nuevo.** — 168 p. (14 x 20). — Co. Cul. S.A. ; Madrid, 65, Victor Pradera. 1959.

L'auteur ne rejette pas l'enseignement de S. Augustin dans le *De Civitate Dei* ; il se contente de le préciser en utilisant les analyses plus poussées des théologiens plus récents et surtout l'enseignement des Papes modernes.

Il distingue donc 1° la cité de Dieu, qui est l'Eglise, et qui, prenant en charge toute la destinée de l'homme ici-bas, l'oriente vers sa fin surnaturelle qu'il atteindra au ciel ; — 2° la cité politique, qui organise les hommes en sociétés destinées à régler leurs rapports mutuels ici-bas, individus avec individus, nations avec nations. Il n'y a aucune opposition nécessaire entre ces deux premières cités, qui peuvent et doivent vivre en paix, chacune ayant ses droits propres ; — 3° la cité du démon, qui veut accaparer la cité politique pour la dresser contre la cité de Dieu, transformant l'entente possible ou même réalisée en une guerre implacable ; actuellement, cette cité du démon se concrétise dans l'athéisme bolchévique. L'« homme nouveau », celui du XX^e siècle doit savoir ce que veut cette cité démoniaque, ne pas se laisser enfermer dans ses filets ; mais travailler de concert avec la cité de Dieu au vrai bonheur de l'humanité, en ce monde et en l'autre.

Des vues historiques et théologiques, une connaissance sérieuse du marxisme athée dans ses différentes formes, donnent à ces vues générales un réalisme de bon aloi bien capable d'entraîner l'assentiment du lecteur de bonne foi.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 27 septembris 1960

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)